

prononce : *Le Verbe s'est fait chair; il est uni à une nature humaine de manière à ne plus faire avec elle qu'une seule personne* ¹. — On peut remarquer que lorsqu'il écrit cette parole, *Verbum caro factum est*, S. Jean considère l'humanité du Sauveur dans le sein de sa mère, au premier moment de son existence, au suprême degré de l'abaissement et de l'infirmité.

88. — Que signifient ces mots : *Gratia et veritas per Jesum Christum*, 1, 17?

Plusieurs auteurs disent que *gratia et veritas* est un hébraïsme, équivalant à *gratia vera*, comme *spiritus et ignis* équivaut à *spiritus ignitus* ². Mais il semble plus probable que S. Jean a pris ces deux mots dans leur sens ordinaire, afin d'opposer le christianisme à la loi de Moïse, comme *révélation* et comme *grâce* à la fois ³. Sa pensée n'est pas qu'avant Jésus-Christ il n'y ait eu ici-bas ni vérité révélée ni grâce : il veut dire seulement que, sous ce double rapport, l'Ancien Testament est très inférieur au Nouveau; que le règne de Moïse était le règne du commandement, de la loi, tandis que le règne du Sauveur est proprement celui de la grâce et de la révélation, de la vie et de la lumière, 4 ⁴. Le sens de ces paroles s'éclaircit par ce qui précède et par ce qui suit. Moïse étant homme comme nous et n'ayant jamais vu Dieu, 18 ⁵, ne possédait qu'une petite mesure de connaissances et de grâces : il n'a pu satisfaire qu'en partie aux besoins de notre esprit et de notre cœur; mais Jésus-Christ, étant le Fils de Dieu, engendré par lui et toujours habitant en lui, possède tous les biens et voit à découvert tous les mystères, 16, 18. En se donnant à nous, il a mis à notre portée la source de toute grâce et la connaissance de toute vérité ⁶. — Par ce mot : Nous, *Nos omnes*, 16, l'Évangile entend les chrétiens baptisés, d'origine païenne pour la plupart : il les oppose

¹ Cf. S. Thom., p. 3, q. 16, a. 6. — ² *Supra*, n. 36. — ³ Cf. Joan., 1, 14. — ⁴ C'est la doctrine que saint Paul établit dans ses Epîtres aux Romains, aux Galates et aux Hébreux. — ⁵ Cf. Exod., xxxiii, 18-20. — ⁶ Cf. I Cor., vi, 17; Col. 1, 19; II, 9; Eph., 1, 22, 23; IV, 7, 13.

N° 89] SA VIE CACHÉE. — CONCEPTION DU PRÉCURSEUR. 173
aux disciples de la synagogue, si fiers de leur origine, mais si pauvres des véritables biens ¹.

ARTICLE III.

Conception de saint Jean-Baptiste, Luc., 1, 5-25.

Fonction de Zacharie au temple. — Pourquoi plusieurs patriarches sont nés par miracle. — Rapports de saint Jean avec Elie et avec les Nazaréens.

89. — Qu'était-ce que Zacharie et quelle était sa fonction?

Zacharie était un simple prêtre ou sacrificateur de la race d'Aaron, tout au plus chef de la classe dite d'Abias ². On sait qu'au temps de David il y avait vingt-quatre familles de prêtres, descendants d'Eléazar et d'Ithamar, fils d'Aaron. Ces familles se succédaient de semaine en semaine dans le service du temple. Celle d'Abias était la huitième ³. Après la captivité, il fut impossible de reconstituer les vingt-quatre familles; mais de la totalité des prêtres survivants, on forma vingt-quatre classes nouvelles ou éphémères de prêtres auxquelles on donna le nom des familles anciennes. Ces prêtres avaient diverses fonctions qui se tiraient au sort entre ceux d'une même classe. Ils devaient immoler les victimes, entretenir les lampes ⁴, renouveler les pains de proposition ⁵, offrir l'encens ⁶. — L'autel des parfums était près du Saint des saints, mais en deçà, dans l'enceinte qu'on nommait le Saint, avec le chandelier d'or et la table des pains de proposition. Cette enceinte était fermée en avant par un premier voile ⁷. L'encens y était offert matin et soir. Pendant l'oblation, le peuple se tenait dehors, dans le parvis ou la partie antérieure du temple ⁸. Les jours de sabbat surtout, il devait y avoir foule; mais le voile qui séparait le parvis du Saint dérobaux regards le prêtre qui s'acquittait de cette fonction ⁹.

¹ Joan., 1, 13. Cf. S. Thom., p. 3, q. 7, a. 7, ad 1; a. 9 et a. 10 et 12.
² Luc., 1, 8, 9. — ³ I Par., xxiv, 7-10. Cf. I Par., ix, 25; II Par., viii, 8, 14. — ⁴ Lev., xxiv, 2. — ⁵ Lev., xxiv, 5. — ⁶ Ex., xxx, 7. — ⁷ Num., xviii, 7. — ⁸ Luc., 1, 21. Cf. Lev., xvi, 17; Heb., x, 19-23. — ⁹ Luc., 1, 10, 21, 22. Parentum virtutes describit Evangelista ut ex generatorum meritis dignitas germinis cognoscatur. S. Pet. Chrysol., *Serm.* xci.

90. — Pourquoi les plus grands personnages de l'Ancien Testament sont-ils nés par miracle de personnes stériles ?

En voulant que les principaux personnages du peuple de Dieu naquissent par miracle, Dieu s'est proposé plusieurs fins. Il a eu en vue : — 1° De rendre plus certaine et plus frappante l'action de la Providence sur eux. — 2° De les pénétrer de cette vérité qu'ils devaient leur existence au Seigneur et qu'ils étaient plus obligés que personne à lui consacrer leur vie. — 3° Surtout d'en faire des figures plus complètes de Celui qui devait naître d'une vierge et n'avoir pas de Père sur la terre ¹.

91. — Qu'est-ce que saint Jean-Baptiste eut de commun avec Elie et pourquoi dut-il s'interdire toute liqueur enivrante, Luc., I, 15-17 ?

I. Ce qu'il a de commun avec le prophète Elie, c'est la vertu et le ministère. — 1° Il montre en face d'Hérode le même courage qu'Elie devant Achab ², et en présence des Pharisiens et des Juifs le même zèle qu'Elie devant les prêtres de Baal et les Israélites apostats ³. — 2° Comme Elie doit annoncer le second avènement du Sauveur, S. Jean-Baptiste annonce le premier, et s'efforce d'y préparer ses compatriotes. C'est ainsi qu'il rétablit l'union entre les patriarches et leurs descendants, et qu'il forme au Messie de dignes disciples, héritiers de la foi et de la docilité de leurs ancêtres ⁴.

II. Le Précurseur s'abstiendra de toute liqueur enivrante, pour la même raison que les Prêtres s'en abstenaient pendant toute la durée de leur service dans le temple ⁵, et les Nazaréens durant le temps de leur consécration au Seigneur ⁶. Ainsi témoignera-t-il qu'il ne cherche pas ses inspirations ni ses délices ici-bas, qu'il sait dompter sa chair et

¹ Cf. Gen., XVIII, 10 ; xxx, 22-24 ; Jud., XIII, 3, 7 ; I Reg., I, 5, 17, 20. Quia venturus erat per Virginem Deus homo, præcessit eum de sterili mirabilis homo. S. Aug., *Serm.* cxcxi, 1. Ambo mirabiliter nati, præco et judex, lucerna et dies, vox et verbum, servus et Dominus. *Serm.* ccxc, 1. — ² Cf. III Reg., XXI, 19 et Matth., XIV, 4. — ³ Cf. III Reg., XVIII et Matth., III. — ⁴ Luc., I, 15-17. Cf. Mal., IV, 6. — ⁵ Lev., X, 9 ; Ezech., XLIV, 21. — ⁶ Num., VI, 3. Cf. Jud., XIII, 7.

tenir ses sens sous le joug de l'Esprit de Dieu. On sait quelle autorité conciliait aux prophètes la vie austère dont ils faisaient profession. On sait aussi combien la mortification donne de force à l'âme et de quels secours elle est pour la pratique des grandes vertus : *Amans Dei, osor carnis* ¹.

ARTICLE IV.

Annonciation de la sainte Vierge, Luc., I, 26-38.

(Nazareth, 7 ans avant l'ère chrétienne, 25 mars.)

Pourquoi tant de familles juives en Galilée. — Virginité de Marie. — Était-elle mariée au moment de l'Annonciation ? — Pourquoi devait-elle être vierge et avoir un époux ? — Trône promis à son Fils. — L'humanité du Sauveur a-t-elle toujours été unie au Verbe ? — L'Incarnation est-elle spécialement l'œuvre du Saint-Esprit ? — Respect de l'Ange pour Marie. — Pouvait-elle être parente d'Elisabeth ?

92. — D'où vient qu'il y avait dans la Galilée tant de Juifs orthodoxes, tant de membres de la tribu de Juda et même de la maison de David ?

Depuis la captivité, ce n'était plus par les territoires qu'on pouvait distinguer les tribus. Beaucoup de Juifs de Juda et de Benjamin avaient fondé des établissements au loin. On en trouvait sur toutes les côtes de la Méditerranée ; à plus forte raison y en avait-il dans la Galilée, pays très fertile et très peuplé, au nord-ouest de la Palestine ². Il restait d'ailleurs dans la Basse-Galilée un certain nombre d'Israélites orthodoxes, issus d'anciennes familles du royaume d'Israël ; car tous les habitants n'avaient pas été conduits en Assyrie, après la prise de Samarie, et plusieurs avaient persévéré comme Tobie dans la fidélité au culte du Seigneur ³. De plus, des troupes de captifs revenus de Ninive avec Zorobabel et Esdras, avaient regagné leur pays et repris les pratiques religieuses de leurs ancêtres. Il ne faut donc pas s'étonner que Dieu eût, dans ce pays, un grand nombre d'adorateurs fidèles. On ne doit pas non plus être surpris que le Sauveur y ait choisi tous ses apôtres ⁴. N'est-ce pas là qu'il avait passé

¹ S. Aug. Cf. Boss., *Elévat.*, xv^e Sem, 7^e Elév. — ² Joseph., *B. J.*, III, III, A. J., XVI, VI, 2. — ³ Cf. III Reg., XIX, 18. — ⁴ Joan., VII, 52 ; Act., I, 11.

sa jeunesse et qu'il devait exercer principalement son apostolat¹? Ajoutons que les Galiléens, moins pénétrants peut-être et moins subtils que les Juifs de Jérusalem², avaient plus de droiture et de docilité d'esprit, qu'ils étaient moins dépendants du sanhédrin et de la secte qui y dominait, moins antipathiques aux païens et moins éloignés d'entrer en relation avec eux; enfin qu'ils jouissaient d'une grande réputation de bravoure³. C'est plus de raison qu'il n'en fallait pour justifier la préférence dont ils étaient honorés.

93. — Marie avait-elle fait vœu de virginité avant l'Annonciation, et peut-on dire qu'elle a préféré l'état virginal à la maternité divine?

I. Il est de foi que Marie a toujours été vierge⁴; et ce titre de vierge, ἡ παρθένος, par lequel l'Eglise la désigne, témoigne qu'elle est bien celle qu'Isaïe annonçait comme devant être la mère de l'Emmanuel⁵. — De plus, on tient pour certain qu'elle a fait vœu de virginité et que sa volonté a toujours été de rester vierge; par conséquent qu'elle n'a accepté S. Joseph pour époux que sur une assurance particulière de la volonté de Dieu. Les paroles qu'elle dit à l'Ange en l'Annonciation et l'explication qu'elle lui demande semblent bien supposer qu'elle avait pris cet engagement⁶. Suivant S. Augustin et la plupart des Docteurs, elle avait fait ce vœu avant son mariage⁷. Suivant S. Thomas, elle ne l'aurait fait qu'après, du consentement de son époux⁸. Plusieurs auteurs ajoutent qu'aucune femme ne l'avait fait avant elle⁹; mais ce point, loin d'appartenir à la foi, est moins certain que le précédent.

II. Jamais la sainte Vierge n'eut à choisir entre la maternité divine et la virginité. L'idée qu'un Homme-Dieu pût avoir un autre père que Dieu ne dut pas même se présenter à son esprit. Cette supposition eût révolté ses sentiments,

¹ Matth., IV, 23; Luc., XXIII, 49. — ² Joan., VII, 52. — ³ Joseph., B. J., III, III, 2. — ⁴ Symb. Apost. — ⁵ Matth., I, 23. Cf. Gen., III, 15; Apoc., XII, 17; S. Iren., IV; XXXIII, 11. — ⁶ Luc., I, 34. — ⁷ S. Aug., de Virginitate, 4. — ⁸ S. Thom., p. 3, q. 28, a. 4. — ⁹ Orig., In Matth., X.

autant qu'elle répugnait aux oracles des prophètes¹. Au moment de l'Annonciation, Marie ne songe donc pas à mettre une condition à l'accomplissement des desseins de Dieu; mais le vœu qu'elle a fait et qu'il a ratifié lui revenant à la pensée, elle demande à l'Ange, pour prévenir toute inquiétude, de lui faire connaître plus pleinement la volonté du Ciel².

94. — Au moment de l'Incarnation, la sainte Vierge était-elle mariée ou seulement fiancée à Joseph?

Il n'est pas permis de mettre en doute la réalité du mariage de Marie et de Joseph³; mais on peut demander si ce mariage existait au moment de l'Incarnation, ou s'il n'a été contracté qu'après la révélation de l'Ange à Joseph⁴.

1° L'Écriture ne tranche pas expressément la question; car si l'on voit en S. Luc, I, 27, que Marie était fiancée, *desponsata*, μεμνησταιμενη, lorsque l'Ange se présenta devant elle, on y voit aussi, II, 5, que le nom de fiancée se donnait quelquefois à des femmes mariées⁵. Le titre d'époux, *vir*, ανηρ, donné à S. Joseph⁶, ne détermine pas davantage sa qualité à l'égard de Marie; car il paraît constant que chez les Juifs, il suffisait d'avoir été fiancé pour être appelé époux ou mari⁷.

2° Quant aux interprètes, ils sont partagés sur cette question. — Les anciens admettent communément l'existence du mariage à l'époque de l'Incarnation. Dès lors ils entendent par *convenire*⁸, consommer le mariage, et traduisent *antequam*, πριν, par *sans que*, comme en plusieurs endroits de l'Écriture⁹. — Parmi les modernes, un certain nombre préfèrent le sentiment contraire. Ils pensent que le mariage n'eut lieu que sur la parole de l'Ange : *Noli timere accipere*

¹ Gen., III, 15; Is., VII, 14. — ² Non est Virginis diffidentia eo quod ait : Quomodo fiet istud? Quod enim futurum esset, certa erat, medum quo fieret inquirebat. S. Aug., de Civ. Dei, XVI, XXIV, 2. Cf. Theologia Mariana. — ³ Luc., II, 4, 5; S. Thom., p. 3, q. 29, a. 2. — ⁴ Matth., I, 20. — ⁵ Cf. Deut., XXII, 23. — ⁶ Luc., I, 26. — ⁷ S. Hieron., In Matth., I, — ⁸ Matth., I, 18. — ⁹ Prov., XXX, 7; Jer., XXXVIII, 10; S. Thom., p. 3, q. 29, a. 2, ad. 3.

*Mariam conjugem tuam*¹, etc., et ils prennent *convenire* dans le sens d'habiter dans la même demeure. — Suivant le P. Patrizi et d'autres commentateurs, il ne pourrait y avoir d'incertitude que sur le moment de la célébration des noces. Chez les Juifs, disent-ils, le mariage et les fiançailles avaient lieu à la fois, généralement du moins; mais les noces, la célébration du mariage, ou la remise solennelle de l'épouse à l'époux, se faisaient plus tard. La Sainte Vierge était donc déjà l'épouse de Joseph au jour de l'Incarnation; elle lui avait été fiancée et mariée. Seulement les noces n'étaient pas encore célébrées². Marie continuait à demeurer dans la maison de ses parents, à Nazareth³. C'est à ce point de vue qu'on se place dans ce sentiment pour expliquer ces mots : *Antequam convenirent, et Noli timere accipere Mariam*.

95. — Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu que sa Mère fût vierge et néanmoins engagée dans le mariage?

I. Le Fils de Dieu a voulu que sa mère fût vierge pour deux raisons : — 1° Afin de montrer dès sa naissance son amour pour les âmes pures, et l'horreur qu'il a de tout ce qui porte la trace du vice charnel⁴. — 2° Afin de rendre sensible cette vérité qu'il prenait la nature d'Adam sans participer à ses souillures; qu'avec la vie naturelle dont sa mère était le principe, il en avait une autre qui lui venait de plus haut : *Non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri*⁵; et qu'ainsi, tout enfant d'Adam qu'il était, il serait ici-bas comme un autre Adam, source d'une vie

¹ Math., I, 20. — ² Cf. Gen., XXIV, 55; XXIX, 21, 26; Tob., VI, 22; Jer., VII, 34; XXV, 10; I Mac., IX, 37. *Supra, A. T.*, n. 406. — ³ Cf. Martyrol. rom., 10 *Décemb.*, de domo Lauretana.

Hic Virgo genitura Deum, genitricis ab alvo
Prodiit, et blandis mulsit vagitibus auras;
Hic quoque virginei servata laude pudoris,
Sancta salutifero tumuerunt viscera foetu.

ANT. MURET.

⁴ Decebat hunc purissimum puritatis doctorem ex puris prodire thalamis. Si enim qui apud Jesum bene fungitur sacerdotio abstinet a muliere, ipse Jesus quomodo ex viro et muliere proditurus esset? S. Cyril. Hieros., *Catech.*, XII, 25. — ⁵ Joan., I, 13.

nouvelle, tige d'une nouvelle race, bien supérieure à l'ancienne par son origine et sa destinée surnaturelles¹.

Aux rationalistes qui ne peuvent goûter ces raisons, ni voir dans le récit de l'Annonciation autre chose qu'une fiction des chrétiens pour glorifier le Sauveur, on peut opposer cette considération : Si une telle origine s'accorde mieux avec la dignité, le caractère, la mission du Verbe incarné, pourquoi Dieu ne l'aurait-il pas voulue pour son Fils? Et si elle n'est en rien préférable à l'origine naturelle des enfants des hommes, pourquoi les chrétiens l'auraient-ils supposée et attribuée au Sauveur? D'ailleurs doit-on s'étonner, dit S. Augustin, que le Fils de Dieu ait voulu avoir une naissance virginale, lui qui a fait en sorte que tous ses membres naquissent d'une mère vierge à la vie de la grâce²?

II. Il a voulu que sa Mère, tout en restant vierge, eût un époux : — 1° Pour qu'elle ne fût pas d'abord exposée au déshonneur, ni lui avec elle. — 2° Afin qu'elle eût un garant non suspect de son innocence et de sa virginité. 3° Afin d'être lui-même protégé et nourri dans son enfance, comme les autres hommes. — 4° Afin que Marie honorât l'état du mariage, qui est celui de la plupart des hommes, et qu'elle pût servir à la fois de modèle aux vierges, aux épouses et aux veuves³.

96. — Comment se sont accomplies les paroles de l'Ange à Marie : que son Fils monterait sur le trône de David, et qu'il règnerait à jamais dans la maison de Jacob, Luc., I, 32?

Nous voyons Jésus-Christ régner sur les Israélites fidèles

¹ Joan., I, 12; III, 6; IV, 24; I Cor., XV, 45, 47. Deum hujusmodi decebat nativitas qua non nisi de Virgine nasceretur : talis congruebat et Virgini partus ut non pareret nisi Deum. S. Bern. *Super Missus est*, II. Cf. Bossuet, *Inst. sur la version du N. T.*, XX. — ² Oportebat caput nostrum secundum carnem nasci de Virgine, quo significaret membra sua de virgine Ecclesia secundum spiritum nascitura. S. Aug., *de Virgin.*, VI. Non dubitabitis virginem parientem, si velitis credere Deum nascentem. Et Ecclesia parit et virgo est; et Christum parit, quia membra ejus sunt qui baptizantur. Ergo Mariæ simillima est. *De fide rerum quæ non videntur*, 5. Cf. *Sermo CXXIII*, 7. Brev., *Vigil. Pent. lect. 5*. — ³ Cf. Brev. rom., *Vigil. Nativ. D. N.*, lect. 1; et fer. IV hebdom. 3^a Adv.; S. Thom., p. 3, q. 28 et 29.

qui l'ont reconnu pour Messie et sur les Gentils qui forment avec eux une même société religieuse. L'Eglise est la vraie maison de Jacob, la postérité spirituelle d'Abraham, l'Israël de Dieu ¹, où le Sauveur doit dominer à jamais. On l'appelle la *maison de Jacob*, pour rappeler son origine ² et honorer son premier état ³. Elle est le royaume éternel promis par Nathan à David pour celui de ses descendants qui devait faire sa gloire et recueillir le fruit de toutes les promesses ⁴. Elle est l'empire qu'Isaïe annonçait lorsqu'il disait : « A la fin des temps, la montagne sur laquelle sera bâtie la maison du Seigneur s'élèvera au-dessus de toute hauteur, et les nations y viendront en foule. On dira : Allons à la montagne du Seigneur, et il nous enseignera ses voies et nous marcherons dans ses sentiers ; car la loi sortira de Sion et la parole du Seigneur viendra de Jérusalem ⁵. Le Fils qui nous est donné portera sur son épaule le signe de sa principauté. Il s'appellera l'Admirable, le Conseiller, Dieu, le Fort, le Père du siècle à venir. Son empire s'étendra. Il siégera sur le trône de David et il possédera son royaume ⁶. » Elle est la puissance indestructible que Daniel décrivait, comme formant l'apanage du Fils de l'homme, et devant braver la durée des siècles ⁷.

C'est dans ce sens que la sainte Vierge entendit les paroles de l'Ange. Elle n'ignorait pas que le royaume temporel de David était détruit et que celui qui était promis au Sauveur ne serait pas un royaume terrestre, mais un royaume spirituel, bien différent de celui des rois et des princes de la terre ⁸.

97. — L'humanité du Sauveur a-t-elle été unie hypostatiquement au Verbe divin dès le premier moment de son existence ?

L'Évangile ne permet pas de penser que l'humanité du Sauveur ait existé un seul instant sans être unie au Verbe : *Quod nascetur ex te sanctum : vocabitur Filius Dei*, Luc.,

¹ Gal., IV, 6. — ² Ut commendetur origo seminis. S. Aug., *Serm.* cxviii. — ³ Non tu radicem portas, sed radix te. Rom., XI, 18. — ⁴ II Reg., VII, 12-14. — ⁵ Isai., II, 2, 3. — ⁶ Isai., IX, 6, 7. — ⁷ Dan., II, 4 ; VII, 14 ; Is., IX, 7 ; Jer., xxiii, 5 ; Ezech., xxxiv, 22. — ⁸ Luc., I, 33.

I, 35. *Quod in ea natum est de Spiritu Sancto est*, Matth., I, 20 ; το εν αυτη γεννηθη, c'est-à-dire l'enfant qui est en elle, mais qui n'est pas un enfant ordinaire ; qui a été conçu, animé, sanctifié tout à la fois. « L'humanité du Sauveur n'a pas été tirée du néant pour être ensuite unie au Verbe, dit S. Augustin ; elle lui a été unie à l'instant même où elle a été créée ¹. » « Quand l'Ange disait à Marie : Ce qui naîtra en vous sera saint et on l'appellera Fils de Dieu, il n'avait pas en vue la chair du Sauveur, dit Tertullien, mais sa divine personne ². » La même conclusion résulte des paroles de S. Paul : *Ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere* ³, et même du Symbole des Apôtres : *Credo in Jesum Christum... Filium Dei unicum, qui conceptus est de Spiritu Sancto*. Celui que Marie a conçu est un Homme-Dieu ; non un homme dont Dieu aurait fait son Fils ; c'est pourquoi la Sainte Vierge est proprement Mère de Dieu, Θεοτοκος ⁴. Ceux qui ont prétendu que Jésus-Christ avait d'abord existé comme homme et mérité dans cet état l'union hypostatique ont été condamnés comme hérétiques au concile d'Ephèse, 421 ⁵.

98. — D'où vient que la conception du Fils de Dieu est attribuée au Saint-Esprit, sans qu'il soit jamais appelé le Père de Jésus-Christ ?

La conception du Fils de Dieu ou la production de son humanité dans le sein de Marie est une œuvre des trois personnes, comme toute œuvre divine *ad extra*. Si l'Eglise l'attribue spécialement au Saint-Esprit, c'est la conséquence d'un principe général qui fait rapporter à l'Esprit saint tous les actes de la sainteté, de la charité et de la miséricorde divines. Ce n'est pas d'ailleurs une raison pour donner à la troisième personne le titre de Père du Sauveur ⁶. Comme Dieu, c'est par le Père seul que Jésus-Christ est engendré, et comme

¹ Nec sic assumptus est ut prius crearetur, post assumeretur, sed ut in ipsa assumptione crearetur. S. Aug., *Cont. Semiarian.*, VI. Non solum unus Christus, sed semper unus. Vinc. Lirin., *Commonit.* 15. — ² Tert., *Adv. Prax.*, 27. — ³ Gal., IV, 4. — ⁴ S. Cyrill. Hierosol., *Catech.*, X, 19. — ⁵ S. Thom., p. 3, q. 27, a. 2, ad. 2 ; q. 33, a. 3, et *Cont. Gent.*, IV, IV et xxviii. — ⁶ Quis hoc dicere audebit ? S. Aug., *Enchir.* 12.

homme, il ne saurait avoir la qualité de fils qu'à l'égard de sa mère, nul n'ayant été proprement son père, c'est-à-dire ne lui ayant communiqué sa vie, *secundum similitudinem speciei, sicut fit homini nascenti de patre suo* ¹.

On ne saurait trop admirer dans ces récits le langage pur, surnaturel, céleste du saint Evangile. Comme il tient l'âme élevée au-dessus de la terre et des sens ! *Qui de caelo venit, super omnes est* ².

99. — Trouve-t-on dans l'Écriture un témoignage de respect pour une créature, comparable à celui de l'ange Gabriel envers la très-sainte Vierge ?

Il y a dans les paroles de l'Ange à Marie, comme dans tout ce récit de l'Annonciation, une expression de respect qu'on ne trouve nulle part ailleurs à ce degré : *Soli Mariæ hæc salutatio servabatur*, dit S. Ambroise ³. Le mot grec *χαριτωμενη* (de *χαριτω*), digne objet de l'amour et des faveurs du ciel, rendu par *speciosa* dans la version de Luther, par *gratiam consecuta* dans celle de Calvin, par *gratis dilecta* dans celle de Bèze, est traduite par *gratia plena* ou par un équivalent ⁴, non seulement dans l'Italique et la Vulgate, mais dans toutes les anciennes versions syriaque, cophte, éthiopienne, arménienne, etc. — Et ces mots : *Dominus tecum*, aussi bien que *Benedicta tu*, sont pris comme exprimant, non un souhait, mais un fait admiré en Marie par l'envoyé céleste et proclamé à sa gloire. En effet, l'Ange ne vient pas pour lui donner des encouragements, mais pour lui révéler les décrets divins, et ces décrets supposent déjà en elle une perfection incomparable ⁵. Les paroles d'Elisabeth ajoutées par l'Église et également inspirées du ciel : *Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui* ⁶, expriment la même idée. Tout

¹ Non enim de substantia Spiritus sancti, sed de potentia, nec generatione, sed jussione et benedictione conceptus est. Op. S. Aug., *Serm.* CCXXXIV, 5. *Apoc.* Cf. S. Thom., p. 3, q. 32, a. 3. — ² Joan., III, 31. — ³ Sola gratia plena dicitur, quæ sola gratiam quam nulla alia meruerat, consecuta est, ut gratiæ repletur auctore. S. Amb., *In Luc.*, hoc loc. — ⁴ Cf. Ps. XLIV, 12. Cf. Conc. Trid., sess. VI, can. 23. — ⁵ Cf. Jos., I, 17; Jer., I, 8; xv, 20. — ⁶ Luc., I, 42.

en rapportant à Dieu la gloire de ce qu'il opère, Marie fait voir en son Cantique qu'elle comprend la portée de ces félicitations ¹.

100. — Marie, étant de la famille de David, pouvait-elle être parente d'Elisabeth de la famille d'Aaron ?

Il est possible que la mère d'Elisabeth ait été de la famille de David, tante ou cousine de la Sainte Vierge, comme il est possible que la mère de la Sainte Vierge fût de la famille d'Aaron ². La loi défendait aux prêtres de prendre pour épouse une femme qui ne fût pas née de parents hébreux ³; mais ils n'étaient pas plus tenus que les autres à se marier dans leur tribu ⁴. On voit même un grand-prêtre, Joïada, épouser Josabeth, fille du roi Joram ⁵. Quant à la femme, la loi ne restreignait sa liberté à cet égard que lorsqu'elle était unique enfant, ou héritière des biens de sa famille ⁶, et ce cas ne pouvait même pas se présenter dans la tribu de Lévi, qui n'avait pas eu sa part du territoire de Chanaan.

ARTICLE V.

Visitation, Luc., I, 39-56 ?

Instruction que nous offre ce mystère. — Beauté du *Magnificat*. — Dernier verset : prophéties messianiques.

101. — Pourquoi l'Évangéliste retrace-t-il avec tant de soin cette scène de la Visitation ?

C'est dans ce mystère que le Sauveur fait la première communication visible de son divin Esprit ⁸. S. Jean reçoit dès lors la faveur la plus insigne : l'infusion de la grâce sanctifiante ⁹. Elle lui est conférée en vue de sa vocation, pour le mettre en état de glorifier Dieu et de sanctifier les âmes, et elle est accompagnée des consolations les plus douces pour

¹ Cf. S. Thom., p. 3, q. 30, a. 2, ad 1; p. 1, q. 25, a. 6, ad 4. — ² C'est le sentiment de S. Augustin : Firmissime tenendum est carnem Christi ex utroque genere propagatum, et regum scilicet et sacerdotum. *De Consens. evang.*, II, 4. — ³ Lev., XXI, 14. — ⁴ Jud., XXI, 1. — ⁵ II Paral., XXII, 11. — ⁶ Num., XXXVI, 6, 7. — ⁷ Hébron est à 25 lieues de Nazareth, au sud. — ⁸ Cf. II Reg., VI, 9, 11. — ⁹ Luc., I, 15.

ses parents comme pour lui. Or, c'est par Marie que cette grâce lui est faite : *Ad vocem Mariæ exultavit infantulus, obsecutus antequam genitus*¹. L'Évangéliste a pu croire que cette indication nous serait utile. De saints Docteurs ont vu dans ce fait un exemple de la conduite que Dieu a continué de tenir sur les âmes qui lui sont chères, en particulier sur ceux qu'il destine à l'honneur de devenir ses ministres : *Ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare*².

102. — Quelles remarques a-t-on faites sur le cantique de la sainte Vierge?

1° Le *Magnificat* est le premier cantique du Nouveau Testament : il pourrait servir de conclusion à l'Ancien. — 2° Il a du rapport avec plusieurs autres, surtout avec ceux de Marie, sœur de Moïse, et d'Anne, mère de Samuel ; mais combien l'âme de la sainte Vierge paraît plus unie à Dieu et plus sainte ! Combien son langage a plus de majesté, d'élévation et de calme ! C'est comme le prélude de la voix du Sauveur³. — 3° La conduite de Dieu dans l'établissement du christianisme y est admirablement dépeinte. Marie a devant les yeux tous les événements qui vont s'accomplir : la synagogue réprouvée, l'Eglise fondée, les Apôtres glorifiés, les Gentils comblés de grâce, son propre nom exalté dans la suite des siècles, enfin toutes les promesses magnifiquement accomplies. — 4° Ce cantique donne une idée des sentiments éprouvés par la mère de Jésus, après la faveur incompréhensible qu'elle avait reçue. Telles devaient être en effet sa foi, son humilité, sa reconnaissance ; tel aussi son ravissement sur la sagesse, la puissance, la bonté de Dieu dans la rédemption du monde⁴. Quel admirable modèle pour les âmes intérieures

¹ S. Amb., *De instit. Virg.*, 50 — ² S. Bern., *Serm. in Nativ. B. M.*, n. 6. — ³ Cecinit Debora victoriam a Sisara, Judith Holophernum extinctum, Moysi soror Pharaonem submersum; Anna quoque pro filio Samuele longiores Deo gratias edidit; sed non sic Hebræas illas audire canentes, ut Prophetissam nostram, delectat. S. Th. a Villanov. *Serm. in Visit.* — ⁴ Cf. S. Aug., *de Civ. Dei*, xxii, 8.

que le Ciel favorise de ses grâces ! — 5° Remarquez encore combien Marie était habituée au langage des écrivains sacrés. Elle n'emploie pas une expression qu'on ne lise dans le Psalmiste et dans les Prophètes. Toute la différence est dans la profondeur de ses pensées et dans la sublimité de ses sentiments.

103. — Que signifie ce dernier verset : *Sicut locutus est...*
Luc., I, 55 ?

Le dernier verset de ce cantique rappelle la promesse faite par le Seigneur à Abraham de lui donner une postérité, un fils, *semen*, en qui seraient bénies toutes les nations de la terre : *Benedicentur in te et in semine tuo cunctæ tribus terræ*¹. S. Paul, en citant ce passage, fait remarquer ce mot, *semen*. « Le Seigneur ne dit pas : dans vos rejetons mais dans votre postérité. » *Non dicit : et seminibus, quasi in multis, sed quasi in uno : Et semini tuo qui est Christus*². La Sainte Vierge prend ce terme dans le même sens ; elle signale l'accomplissement de cet oracle dans le mystère qu'elle porte en son sein. Mais ce n'est pas à Abraham seulement que le Messie a été promis ; il l'a été à tous les patriarches : *Ad patres nostros*. Il a été prédit par tous les prophètes : *Per os sanctorum qui a sæculo sunt*³. Il est le grand objet de l'espérance comme de la religion du peuple de Dieu⁴.

On n'est pas seulement averti de l'approche du divin rédempteur : on a son signalement. Pour prévenir toute méprise et toute usurpation, Dieu a tracé d'avance les principaux traits de son histoire. Ainsi l'on sait qu'il aura un précurseur, Mal., III, 1 ; qu'il doit naître enfant, Is., IX, 6, d'une mère vierge, Is., VII, 14, dans la ville de Bethléem, Mich., V, 2 ; qu'il doit descendre d'Abraham, Gen., XVIII, 18, sortir de

¹ Gen., xxviii, 14. Cf. Gen., xii, 3 ; xviii, 18 ; xxii, 18 ; xxvi, 2, 4 ; Luc., I, 32 ; Gal., III, 8, 16. — ² Gal., III, 16, 29. Cf. II Reg., VII, 12, 13. — ³ Luc., I, 70. — ⁴ Act., xxviii, 20. Prævidens quosdam futuros qui miracula ejus magicis artibus tribuerent, prophetas ante præmisit. Numquid enim, si magus erat, et magicis artibus fecit ut coleretur et mortuus, magus erat etiam antequam natus ? S. Aug., *In Joan.*, xxxv, 8.

la tribu de Juda, Gen., XLIX, 8, et de la famille de David, II Reg., VII, 12; Is., VII, 13; qu'il paraîtra quand Juda aura perdu le sceptre de l'autorité, Gen., XLIX, 10, et que les soixante-dix semaines d'années fixées par Daniel seront écoulées, Dan., IX, 24-27. On sait qu'il viendra à Jérusalem, dans le temple de Zorobabel, Mal., III, 1; Agg., II, 10; qu'il aura un précurseur, Mal., IV, 5; qu'il annoncera l'Évangile aux pauvres et aux petits, Is., LXI, 1, qu'il commencera sa prédication sur les confins de Zabulon et de Nephtali, Is., IX, 1, qu'il ouvrira les yeux aux aveugles et rendra la santé aux infirmes, Is., XXXV, 5, 6, qu'il enseignera la voie parfaite, Is., XXX, 21, qu'il parlera en paraboles, Ps. LXXVII, 2, qu'il sera le précepteur des Gentils, Is., LV, 4, et qu'il les convertira, Ps., XXI, 28; Is., XVII, 7, 8, qu'il aveuglera les sages et les prudents, et qu'il éclairera ceux qui étaient dans les ténèbres, Is., VI, 10; IX, 2; qu'il sera la pierre précieuse qui servira de fondement à Sion, Is., XXVIII, 16, en même temps qu'une pierre d'achoppement et de scandale pour Israël qui se heurtera et se brisera contre cette pierre, Is., VIII, 14, 15; que ceux qui devaient bâtir la rejetteront, Ps. CXVI, 22, mais que Dieu en fera la pierre angulaire, Is., XXVIII, 16, qu'elle croîtra et deviendra une montagne immense qui couvrira toute la terre, Dan., II, 35. Enfin on sait qu'il sera renié par les Juifs, Ps. CXVII, 22; Dan., IX, 26, abreuvé d'opprobres et de tourments, Ps. XXI, 1-20; LXVIII, 22, mis à mort, Dan., IX, 26, transpercé, Ps. XXI, 17; mais qu'il ressuscitera, Ps. XV, 10; Osée, VI, 3, qu'il montera au ciel, Ps. XXIII, 7; LXVII, 19, pour s'asseoir à la droite de son Père, Ps. CIX, 1; que les rois de la terre et tous les peuples l'adoreront, Ps. LXXI, 11; que les temples des idoles seront abattus et que les sacrifices des Juifs cesseront, Mal., I, 11; Dan., IX, 27; qu'un peuple venu avec son chef détruira Jérusalem et son temple, Dan., IX, 26; que les Juifs subsisteront, Jérém., XXXI, 36, mais qu'ils seront errants par le monde, Amos, IX, 9, sans prophètes, Ps., LXXIII, 9, sans rois, sans sacrifices, sans autel, Osée, III, 4, comme frappés d'aveuglement, Deut., XXVIII, 28, 29, cherchant le salut et ne le trouvant pas. On sait tout cela dans la

Judée : du moins on peut le savoir et l'on en a quelque idée. On peut en voir le détail dans les prophètes¹.

ARTICLE V.

Naissance de S. Jean-Baptiste, Luc., I, 57-80.

(Hébron, 7 ans avant l'ère chrétienne, 24 juin.)

104. — Quel est le sujet du cantique de Zacharie et que faut-il entendre par ces mots : *Oriens ex alto*?

I. Zacharie rend grâces à Dieu pour le bienfait de la rédemption et pour la manière dont elle doit s'opérer. Dans la première partie, I, 68-75, il signale les maux dont le Messie vient délivrer son peuple et les biens dont il va le combler. Dans la seconde, 76-79, il célèbre la destinée du précurseur, ses qualités, ses travaux, la part qu'il doit prendre à l'œuvre du Sauveur. Avec les préoccupations qu'éprouvaient alors les Israélites fidèles, ce cantique reflète la joie du père, ravi par la naissance miraculeuse de son fils, la religion du prêtre qui ne voit de grand que le service de Dieu et la sanctification des âmes, enfin les lumières, l'inspiration, le ravissement des prophètes². Il suffirait pour montrer que le Messie résumait en lui tout l'espoir d'Israël et que la conviction la plus profonde du peuple Juif avait pour objet le rôle glorieux, réservé dans l'histoire du monde à Celui dont il attendait la venue³.

II. Quelques interprètes font observer que le terme grec *ανατολη*, rendu par *oriens*, est quelquefois employé pour *germen*⁴. Mais il ne paraît pas que tel soit le sens en cet endroit. Zacharie semble faire allusion aux passages de l'ancien Testament où il est dit que le Seigneur se lèvera sur son peuple comme un astre brillant⁵ et suivre l'idée qu'il a énoncé dès

¹ Cf. A. T., n. 902, 903, S. Justin, *Dial.*; Euseb., *Demonst.*, S. Aug., *Cont. Faust.*, XII, XIII; Bossuet, *H. U.*, II, IV, etc. — ² Prophetavit, dit S. Luc., I, 67. Quid est prophetia? Rerum latentium, præteritarum, præsentium aut futurarum ex divina inspiratione manifestatio. Junil., *de Part. divin. leg.*, I, 4. — ³ Act., XXVIII, 20. — ⁴ Zac., VI, 12. — ⁵ Is., LX, 19; Malac., IV, 2.